

Questionnaire des attentes

Afin que nous nous adaptions au mieux à vos attentes
merci de compléter ce questionnaire !

Nom et prénom :

Commune :

Quelles espèces élevez-vous ?

.....

Quel(s) problème(s) sanitaire(s) spécifique(s) souhaiteriez-vous voir abordé(s) pendant la formation ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mammites | <input type="checkbox"/> Parasitisme |
| <input type="checkbox"/> Troubles digestifs | <input type="checkbox"/> Boiteries |
| <input type="checkbox"/> Troubles respiratoires | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : |

Si difficultés spécifiques précisez :

.....

.....

Avez-vous déjà suivi la formation initiation ?

- Non Oui, quand ?

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

- catalogue du CFA bouche à oreille site Internet du VIVEA
 site Internet Chambre d'agriculture L'Agri un conseiller page Facebook du CFA
 courrier mail ou postal site Internet du CFA Autres :

Remarques:

.....

Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

- J'autorise le Centre de Formation Agricole à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par Le Centre de Formation Agricole.



Utiliser les plantes pour soigner mes animaux

Approfondissement

Les 4 et 5 décembre 2017

Objectif principal

Résoudre des cas concrets de pathologies de ruminants. Approfondir ses connaissances pour mettre en pratique chez soi des remèdes simples et spécifiques à une médecine de terrain économique et dénuée de toute toxicité.

Public visé

Éleveurs de ruminants ou porteurs de projet

Durée & Horaires

2 jours - 14 heures

De 9h30 à 13h et

de 14h à 17h30

Lieu

Déterminé en fonction de l'origine géographique des participants

Validation

Attestation de fin de formation

Pré-requis

Avoir suivi la formation initiale

Vous avez déjà suivi le stage initial et vous souhaitez approfondir vos connaissances en phytothérapie et aromathérapie ?

Le Centre de Formation Agricole vous propose 2 journées d'approfondissement centrée vers des études de cas pratiques et concrets et lors desquelles vous pourrez fabriquer des remèdes en fonction des problèmes rencontrés sur votre exploitation.

Programme :

1er jour : Lundi 4 Décembre 2017

Tour de table et échanges de cas résolus suite à l'initiation
Rappel rapide des notions de base en phyto-aromathérapie
Nouvelles plantes
Nouvelles huiles essentielles
Huiles essentielles malgaches intéressantes
Traitement des maladies infectieuses

2ème jour : Mardi 5 Décembre 2017

Applications pratiques en pathologies (en fonction des attentes des participants) :

- Autour de la mise-bas
- De la mamelle
- Troubles métaboliques
- Troubles respiratoires
- Troubles digestifs
- Parasitisme

Au cours des deux jours, des ateliers de préparation des remèdes et des sorties de reconnaissance des plantes seront réalisés.



Centre de Formation Agricole
19 avenue de grande bretagne 66025
Perpignan - 04 68 35 87 81
f Centredeformationagricole
www.centredeformationagricole66.fr



Méthodes pédagogiques : Exposé en salle, exercices de reconnaissance de plantes, études de cas et échanges, travaux pratiques de fabrications à base de plantes.
Intervenants : Michel THOUZERY - producteur transformateur de plantes médicinales et aromatiques, ethnobotaniste et éleveur ovin (Ariège)
Responsable du stage : Myriam DE ANDRADE - 06 70 76 60 51- m.andrade@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Conditions générales

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- "Contributeur(riche)s VIVEA"

Le montant de la participation est de 0 euros sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- "Salarié(e)s"

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 372 euros sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée le Centre de Formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- "Autres publics"

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 372 euros.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de «l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de caution vous sera demandé.

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans"

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre du Centre de Formation Agricole ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, elles peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

Le Centre de Formation Agricole se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 91 66 00 185 66

Mme, Mlle, M. _____

Adresse personnelle _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. fixe _____ Portable _____

Mail _____ Niveau de formation/diplôme _____

Date et lieu de naissance _____ à _____

Nom et adresse de l'entreprise _____

N° SIRET: _____ Code APE : _____

N° OCTAGRI : 1766053

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer avant le 26 octobre 2017

Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	Informations pour la prise en charge
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire <input type="checkbox"/>	GRATUIT Chèque de caution de 100 €	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA. Le justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé, il peut être directement télécharger depuis votre espace privé MSA 
En cours d'installation <input type="checkbox"/> Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT Chèque de caution de 100 €	Contactez le Point Accueil Installation C.DAVESA au 04.68.51.27.50 pour date de réunion & autodiagnostic
Salarié d'exploitation <input type="checkbox"/> (Employeur cotisant au FAFSEA)	420 €	Contactez le FAFSEA Christian CHAPSAL 04.99.52.21.21 
Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :		Contactez-le Fonds de formation dont vous dépendez.
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente Fait à _____, Le _____		
Signature du stagiaire	Pour l'entreprise Nom et qualité (cachet entreprise obligatoire)	Le Centre de Formation Agricole Le Président, Baures Antoine 